

Image not found or type unknown



Mise a pied disciplinaire

Par **dimbx**, le **01/09/2014 à 10:40**

Bonjour. rnJ'ai reçu une lettre de mise a pied de trois jours suite a une faute commise le 18 juillet 2014, j'ai eu un entretien le 31 juillet et la mise a pied debute le 4 septembre.Ni a t'il pas un delai maximum de 30 jours entre l'entretien et la sanction? sachant que l'entreprise a fermée une semaine au mois d'aout de plus, les trois jours sont etallés sur trois semaines(trois jeudi) .est ce légal?rnMerci.